

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec réitère la position prise à l'unanimité le 18 octobre 2006, le 31 mars 2009, le 4 novembre 2009 et le 22 septembre 2010, qui exige le maintien intégral du Registre canadien des armes à feu;

QU'elle se prononce formellement contre le projet de loi C-19, notamment en ce qui a trait aux dispositions touchant la destruction des données existantes.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 27 OCTOBRE 2011.

Québec, ce vingt-septième jour d'octobre 2011




MICHEL BONSAINT

Secrétaire général de l'Assemblée nationale